

D'autres structures comme les *dyasa* et les *gourbi* sont des structures défensives de campagne ; elles sont construites par les assiégeants pour assurer leur sécurité pendant le siège.

2.2. Fonctionnalités générales des fortifications

2.2.1. Fonctions des fortifications

Les fonctions des fortifications sont nombreuses et peuvent varier selon les besoins et les contextes ; on peut donc difficilement être exhaustif. Néanmoins, nous avons classé ces fonctions en 3 grandes catégories :

a-) La sûreté :

C'est la fonction primaire des fortifications. Pour préserver l'intégrité des occupants, la fortification met un obstacle entre un espace où ils sont protégés, et un autre qui peut être occupé ou parcouru par les assaillants. La protection peut concerner à la fois l'intégrité physique des communautés, lorsque les structures qui sont mises en place ont pour but de protéger les occupants d'une attaque létale ; ou concerner les biens matériels. Dans ce cas, ce sont surtout les biens qui sont mis à l'abri d'un accaparement de la part des assaillants. Ce second rôle est par exemple visible dans le cas des greniers collectifs fortifiés (*igudär*) du Maroc médiéval (Meunié 1944) ; mais en général, les deux rôles sont combinés. La barrière représentée par la fortification peut aussi servir de position défensive. À cet effet, des aménagements supplémentaires (flanquements, crémaillères, tourelles, meurtrières, chevaux-de-frises etc.) peuvent être intégrés, ou accompagner l'obstacle servant de base à la fortification.

b-) La surveillance territoriale :

La fonction de surveillance territoriale dépend de la position des fortifications mais aussi de leurs dimensions. Ainsi, des structures construites sur des hauteurs, en bordure des voies d'eau, à proximité des mines ou sur les routes commerciales, sont destinées aux contrôles de la circulation des biens et des personnes. Lorsqu'elles sont suffisamment nombreuses, les fortifications contrôlant les voies de circulation forment un véritable maillage qui couvre un territoire. Une fortification crée une délimitation entre une zone intérieure, qui peut être contrôlée, et une zone extérieure où l'emprise de l'autorité est moins contraignante, voire inexistante (Ramsden 1990 : 170-171, Aymeric 2013 : 118-121). Il arrive aussi que certaines fortifications n'aient pas de rôle défensif ; elles servent juste à marquer le territoire en créant un « dehors » et un « dedans », permettant ainsi le contrôle de l'accès (Kelley *et al.* 2007 : 58). L'implantation de fortifications peut aussi faire partie d'un processus d'acquisition et de gestion de territoire (Aymeric 2018 : 383-397). Dans ce cadre, on peut également avoir des fortifications de campagne (Raffenel 1856 : 324, Sailhan 1991) et des fortifications érigées en centre de commandement (Gallieni 1883 : 587).

c-) L'ostentation :

L'ostentation est l'exhibition du pouvoir, de la puissance, du prestige ou de la richesse matérielle. La fonction ostentatoire des fortifications a pour principal objectif de marquer les esprits aussi bien des résidents que des étrangers. Sur le plan militaire, il s'agit pour les bâtisseurs de montrer leur pouvoir, de prouver leur puissance ou leur invulnérabilité ; l'effet escompté de cette exhibition étant de provoquer la dissuasion chez l'ennemi. Dans cet élan dissuasif, il arrive même que des structures implantées aient peu ou presque pas d'efficacité défensive (Gasco 2009 : 17-32 ; Moret 1996). L'ostentation et le prestige peuvent aussi concerner la richesse et se manifester à travers la grandeur ou la splendeur des fortifications, ou à travers l'entreposage de biens divers en leur sein. Toutefois, la fonction ostentatoire pose des difficultés de visibilité archéologique. Hormis le fait que le pillage, qui s'effectue généralement au lendemain de la chute du site fortifié, fait disparaître les traces des richesses qu'avait ce dernier, il arrive aussi couramment que les modestes restes que les archéologues retrouvent ne soient qu'une pâle représentation de la splendeur d'antan d'une fortification.

2.2.2. Implications sociales

La fortification d'un site est une activité qui a des implications dans la structuration de la société, puisque c'est généralement une activité d'ampleur. Même si elle n'est pas la preuve de l'existence d'une société hiérarchisée, le nombre de personnes qu'elle implique suggère la nécessité d'une coordination. En effet, et sauf peut-être dans le cas d'utilisation de site refuge, l'implémentation de fortifications requiert une participation des membres de la société qui souhaitent se protéger. La notion de « communauté » refait indubitablement surface dès qu'il s'agit de fortifier un site, puisque ceux qui participent aux travaux ont un intérêt à protéger ce qu'ils ont de « commun », comme les biens, les privilèges, la jouissance d'un territoire, ou tout simplement la liberté. Dans le cas de notre travail de master, nous avons vu par exemple que la fortification de la ville de Fouban fut un processus dans lequel toute la société bamoun fut impliquée (Aymeric 2013 : 58-79).

Il a aussi probablement existé des cas où la fortification s'est faite sous la contrainte, donc sans élan communautaire de la part de ceux qui l'ont réalisée. Dans ces cas, il est possible que ce processus se soit fait sous l'impulsion et au profit d'une élite, qui disposait des moyens coercitifs pour mener à bien cette entreprise.

2.3. Les déterminants de la mise en place des structures défensives en Afrique de l'Ouest à l'ère atlantique.

C'est par l'analyse et l'interprétation des données historiques (écrites et orales) que nous pouvons identifier les faits qui ont incité les communautés ouest-africaines à s'engager dans un processus de fortification quasi systématique. En effet, nous disposons de peu (ou

presque pas) de données archéologiques pouvant nous servir à en identifier les causes directes. L'idée n'est pas de dire qu'avant le début de l'ère atlantique, il n'y avait pas de fortification. Mais on constate qu'au cours de cette période, il y a probablement une généralisation du processus, qui aboutit à l'observation du nombre très élevé de villages fortifiés que de nombreux voyageurs comme Park (1996), Mollien (1822), Raffanel (1844) ou Mage (1863) ont constaté aux 18^{ème} et 19^{ème} siècle. La séquence chronologique dans laquelle nous inscrivons ce travail débute au 17^{ème} siècle ; elle est marquée par la dissolution de l'empire du Mali. Il nous faut donc interroger les données historiques pour savoir quel était l'état des communautés avant le déclin de cette entité.

2.3.1. Avant la chute de l'empire du Mali

Plusieurs sources nous servent de base pour avancer l'hypothèse selon laquelle une paix et une sécurité relatives régnaient dans l'empire du Mali avant sa décadence. D'abord, l'idée selon laquelle une stabilité régnait dans le pays nous a été suggérée par les différents pèlerinages à la Mecque qu'ont effectués certains *Mansa* (roi de l'empire du Mali) après leur conversion à l'Islam. Quoiqu'on puisse dire sur la réalité (ou non) du pouvoir de ces *Mansa* en dehors des principaux centres (Vernet 2013 :10), il est difficilement concevable qu'un souverain puisse entreprendre un long voyage, de plusieurs années, si des conditions de paix et de stabilité ne sont pas assurées dans l'ensemble du pays. Et pourtant, avant les années 1300, *Mansa Oulé* et *Mansa Sakoura* ont effectué des pèlerinages à la Mecque (Ly Tall 1977 : 12). Plus tard, en 1324, le pèlerinage qu'a effectué *Mansa Kankou Moussa* fit connaître l'empire du Mali au reste du monde. Tous ces voyages n'auraient pas été possibles si la situation sécuritaire de l'empire ne s'y prêtait. En interprétant un passage de l'*Histoire des Berbères* d'Ibn Khaldoun, Djibril Tamsir Niane aboutit aussi à la conclusion que, sous *Mansa Moussa*, la paix régnait dans l'empire du Mali. Cette paix favorisa beaucoup le commerce, probablement parce que « les routes caravanières du Sahara étaient alors très sûres » (Niane 1975 : 46).

Deux autres jugements, émis par deux voyageurs qui ont visité deux régions de l'empire du Mali à des époques différentes, nous permettent aussi de nous faire une idée sur l'état général de sécurité qui prévalait dans l'empire. Le premier témoignage est celui du voyageur arabe Ibn Battuta, qui visita les régions orientale et centrale du Mali au milieu du 14^{ème} siècle et qui, à son départ, témoigne que « *parmi les belles qualités de cette population, nous citerons les suivantes : le petit nombre d'actes d'injustices que l'on y observe [...]. La sûreté complète et générale dont on jouit dans tout le pays. Le voyageur, pas plus que l'homme sédentaire, n'a à craindre les brigands, ni les voleurs, ni les ravisseurs* » (Battûta 2008 : 359). Le second témoignage date du 16^{ème} siècle ; il est d'Alvares d'Almada, navigateur portugais d'origine cap-verdienne qui a visité les régions atlantique et occidentale du Mali. Celui-ci rapporte que même les Portugais peuvent voyager en toute sûreté (Santarem 1842 : 20-21).

Ces deux témoignages ne signifient pas qu'il y a une absence totale de structures défensives dans l'empire du Mali ; il faut en effet se garder de voir le passé de cette entité étatique comme un âge doré de paix. La conclusion que nous tirons de ces témoignages est qu'une relative stabilité régnait dans l'empire et que la fortification semble avoir été un processus marginal ou très peu récurrent. Ainsi, Al-Omari note qu'au 14^{ème} siècle, la ville de Niani, où réside le *Mansa* du Mali, ne possède pas de mur d'enceinte, même si le palais du roi possède un mur circulaire (Al-Omari 1927 :60). De même, Alvares d'Almada a mentionné peu de structures défensives dans son texte, même s'il a signalé l'existence de forteresses nommées *câosans* sur les berges de la Gambie (Santarem 1842 : 27). Il était donc probablement possible de se déplacer en toute sûreté à l'intérieur de l'empire du Mali. C'est cette assurance qui semble avoir favorisé l'émergence d'une catégorie sociale appelée les marchands-colporteurs. Au 17^{ème} siècle, alors que l'empire Songhay a déjà pris les possessions occidentales de l'empire du Mali, Mahmoud Kati explique : « *si vous me demandez quelle différence il y a entre Malinké et Ouangara, sachez que les Ouangara et les Malinkés sont de même origine, mais que Malinké s'emploie pour désigner les guerriers tandis que Ouangara sert à désigner les négociants qui font le colportage de pays en pays* » (Kati 1913 : 65). Il apporte ainsi une preuve que l'activité commerciale de colportage s'était développée pendant une période suffisamment longue pour qu'on puisse distinguer les colporteurs comme une catégorie sociale. Les débuts du développement de la profession de commerçants-colporteurs ou Ouangara se situent probablement sous le règne de Soundjata Keita, donc dès la fondation de l'empire du Mali. La richesse de l'empire reposant sur le commerce régional et transsaharien, Soundjata aurait favorisé cette catégorie afin de contrer la concurrence des Berbères (Coquery-Vidrovitch 2018 : 58-59). Entre autres produits qui étaient importés, il y avait surtout une grande quantité de chevaux à destination de l'armée. Ce qui a fait dire à l'historien Ibrahima Baba Kaké que le sentiment de sécurité qu'avaient les étrangers et les populations de l'empire du Mali était à mettre au compte de la puissance militaire de l'armée de l'empire du Mali (Kake 1980 : 51). Or, grâce à ces chevaux, l'armée n'assurait pas seulement la sécurité intérieure, mais elle razziait surtout des captifs sur les territoires frontaliers de l'empire afin d'alimenter la traite des esclaves sur la voie transsaharienne. Il est vrai qu'aujourd'hui, nombre de traditionnistes tendent à nier l'existence de l'esclavage au sein l'empire du Mali en se fondant sur la « Charte du Mandé » ou « Charte de Kurukan Fuga »¹ (Coquery-Vidrovitch 2018 : 60).

¹ Transcription de la déclaration orale qu'aurait faite Soundjata Keita à sa prise de pouvoir au début du 13^{ème} siècle. Plusieurs versions de cette charte existent, et la version que l'Unesco a inscrite en 2009 au patrimoine culturel immatériel de l'humanité est issue des travaux de Wa Kamissoko et Youssouf Tata Cissé. L'un des articles dit : « La guerre ne détruira plus jamais de village pour y prélever des esclaves ; c'est dire que nul ne placera désormais le mors dans la bouche de son semblable pour aller le vendre ; personne ne sera non plus battu au Mandé, a fortiori mis à mort, parce qu'il est fils d'esclave » (<https://ich.unesco.org/fr/RL/la-charte-du-manden-proclamee-a-kouroukan-fouga-00290>)

2.3.2. À la chute de l'empire du Mali

Si cette puissance militaire était réelle, elle était aussi sans doute liée à la force du pouvoir central des *Mansa* et de leurs représentants dans les provinces. De ce fait, l'effritement de l'autorité centrale, qui a abouti au 17^{ème} siècle à la chute de l'empire, s'est manifesté dans les provinces par une autonomisation des chefs de province et des armées que ceux-ci pouvaient désormais rassembler à leur gré. On a alors assisté au morcellement et au démembrement de l'espace géopolitique qui était contrôlé par les *Mansa* du Mali.

Face à la dislocation de l'empire, l'environnement ouvert de la savane, sans véritable lieu de retranchement, et l'usage du cheval comme outil de mobilité et arme de conquête ont fortement contribué au regroupement des populations en royaumes et en confédérations de royaumes (Barry 1988 : 59 ; Thornton 1999 : 21-22). Dans les faits, le regroupement se traduit par une conglomération de l'habitat. Ce rassemblement n'est pas synonyme d'autarcie, puisque le commerce, activité sur laquelle nous reviendrons plus loin, continue à se pratiquer à différentes échelles. Mais ce regroupement est aussi l'expression d'une nouvelle stratégie défensive, car désormais un groupe isolé doit pouvoir assurer sa défense tout seul. Pour Thierno Bah, c'est dans ce contexte que les *tata* ont acquis une importance grandissante, protégeant des petites cités agraires (Bah 1985 : 49). Ce rassemblement était aussi nécessaire, car le morcellement de l'empire du Mali, en distendant les liens entre les provinces, ouvrait ainsi la voie à des luttes internes. Pour s'assurer donc une supériorité militaire dans ce nouveau contexte, il était nécessaire d'être bien équipé. La supériorité de la cavalerie sur les fantassins ne faisant plus de doute ; les nouveaux maîtres des provinces ont continué à échanger les captifs contre les chevaux à travers la voie transsaharienne. Mais à la différence de l'époque de l'empire du Mali, ces captifs n'étaient plus prélevés en territoires étrangers mais étaient probablement issus des conflits internes que se livraient les royaumes nés des cendres de l'empire du Mali. Bien évidemment, nous n'affirmons pas que ce soit seulement à la chute de l'empire du Mali que l'usage du cheval s'est développé dans la région car les chevaux étaient déjà utilisés à l'époque du Ghana (Cuoq 1975 : 100-102). Cet usage a augmenté au 14^{ème} siècle grâce à l'introduction de nouvelles races, plus grandes, et de nouvelles techniques équestres, notamment la selle (Law 1976 : 115-121 ; Law 1980 : 89-118). Même si diverses contraintes, comme l'entretien et la nutrition, incitent à modérer le rôle des chevaux dans l'art de faire la guerre, des trouvailles archéologiques sur des sites comme Tongo Maaré Diabal (MacDonald 1998) et Oursi Hou-beero (Hallier et Petit 2001) suggèrent déjà quand même leur utilisation dans les raids esclavagistes dès le 10^{ème} siècle. Si durant des siècles la guerre continue de se faire à pied entre fantassins, il est indéniable que le cheval joue surtout un grand rôle dans la poursuite et la capture des fuyards à la fin des combats (Law 1976 : 121 ; Law 1980 : 119-158 ; Elbl 1991).

2.3.3. À l'ère du commerce atlantique

Le développement du commerce à l'ère atlantique a entraîné des répercussions économiques, sociales et surtout politiques jusque dans les zones intérieures de la Sénégambie. Ces répercussions sont très imbriquées les unes aux autres, de sorte qu'il est parfois difficile de savoir laquelle a servi de catalyseur pour l'ensemble. Cependant, nous ne négligeons pas l'impact du commerce transsaharien, mais étant de basse intensité et se déroulant sur un temps plus long, son impact ne fut pas aussi visible que celui qui s'est développé sur les côtes atlantiques.

Sur le plan politique, le commerce transatlantique a permis aux nouvelles royautes de s'enrichir, en même temps qu'elles affirmaient leur autonomie. Grâce à cette richesse, les élites de ces royautes ont constitué une classe de guerriers dévoués (majoritairement des captifs) à leur service personnel, les *jaami buur* (Djigo 2015 : 57), aussi couramment appelés « *Sebbe (sing. Ceddo)* » (Kamara 1975 : 789 ; Barry 1988 : 137, fig. 2.4). Selon Becker, ces groupes guerriers bénéficiaient aussi des marchandises européennes, ce qui a pu les encourager à commettre des exactions sur le paysannat pour prendre des captifs et razzier les biens (Becker 1977 : 217-218). Ils ont activement participé à la militarisation des formations étatiques en Sénégambie. Parmi les produits d'importation les plus prisés venant de l'Atlantique, figurent les « fusils de traite », armes qui étaient utilisées dans l'acquisition ou dans l'échange des captifs, générant ainsi un cycle



Figure 2.4. Un guerrier wolof (*ceddo*) du Waalo en costume de guerre (Raffenel 1846).

esclaves-fusils-guerres prédatrices (Warnier 1989 :23). Toutefois, il est important de souligner qu'au cours du 17^{ème} siècle, les *sebbe* furent massivement armés par les traitants européens afin de combattre les marabouts dont le djihad était préjudiciable à la traite négrière. En effet, alors que la demande en main d'œuvre était très forte en Amérique, les « djihadistes » s'opposaient à toute vente de captifs musulmans (Kane 2004 : 13), réduisant ainsi significativement l'offre disponible. Au lendemain de la guerre de marabouts, les *Sebbe* avaient acquis une importance telle que Gaffarel était surpris de voir le souverain (*Damel*) du Cayor être : « *opprimé par une aristocratie remuante, les tiédos, ennemis de tout travail autre que la guerre* » (Gaffarel 1890 : 115).

Mais les armes n'étaient pas le seul moteur générant la nécessité de la traite pour ces *sebbe* ; l'alcool d'importation semble avoir joué un rôle prépondérant aussi. C'est ce qui a conduit Ibrahim Thioub à définir le cycle alcool-armes /esclaves comme un autre « carburant » de la traite. La prépondérance de la consommation de l'alcool est visible à travers deux faits : d'abord la révolution *Tubenan* ou *Poub Naan* (ceux qui renoncent à boire) ou guerre des marabouts de 1673- 1677. Le principal leader de cette révolution, Nasir El-Din, prêchait aux populations qu'elles n'étaient pas esclaves de leur roi et qu'elles ne devaient plus subir les exactions. Pour vaincre cette révolution, qui menaçait la prospérité de la traite des captifs, la Compagnie du Sénégal arma les *sebbe* et ceux-ci vainquirent les marabouts (Discours Ibrahim Thioub à Sciences Po, 13 Décembre 2017). L'autre fait est la caricature des *sebbe* posant avec une bouteille d'alcool (Boilat 1853). Bien que réalisée dans le contexte particulier de la propagande coloniale, où il fallait dénigrer les *sebbe* en les présentant comme des alcooliques qui continuaient à entretenir la traite négrière afin de bénéficier de l'alcool d'importation, la caricature montre aussi qu'à une époque les *sebbe* étaient quand même des consommateurs d'alcool. Il faut garder à l'esprit que même si tous les *sebbe* étaient des esclaves, tous n'étaient pas musulmans. Bien évidemment, cette caricature permettait aussi de justifier la colonisation par la lutte contre la traite négrière.

Sur le plan économique, les captifs raziés pouvaient jouer un double rôle dans l'économie en Sénégal. Selon Boubacar Barry, ils pouvaient être troqués comme monnaies d'échange contre le sel, les armes, les chevaux et autres produits de luxe (Barry 1988 : 15). Dans un second temps, ces esclaves pouvaient être employés dans la production agricole et artisanale. La contribution de David Eltis, dans l'ouvrage de Robin Law *et al.*, aide aussi à se rappeler que, pour le commerce transatlantique puisse fonctionner et être profitable, il était indispensable de charger aussi des vivres pour la traversée et c'est principalement sur les côtes sénégalaises et sur la Côte des Graines que s'effectuait ce chargement (Eltis 2013 : 28-53). Walter Hawthorne place même d'ailleurs la surproductivité agricole de la Sénégal au cœur même de la naissance de l'ère atlantique (Hawthorne 2003). Plus tard, avec l'avènement du commerce légitime, dans l'almamiat du Fouta Djallon

au 18^{ème} siècle, de nombreux esclaves étaient parqués dans des villages et étaient exploités pour la production du riz avant d'être vendus (Rodney 1968 : 283). Ces villages d'esclaves ou *runde* ou *rumde* (pluriel *dumde*) étaient principalement constitués de non-musulmans, et leurs productions agricoles alimentaient à la fois l'aristocratie politique et religieuse, mais satisfaisaient également la demande en grains des bateaux négriers se préparant à la traversée de l'atlantique (Barry 1988 : 151). Notons au passage que le système d'exploitation des esclaves dans la production agricole n'est pas une spécificité du Fouta Djallon ; ce système a aussi été implémenté dans d'autres régions ouest-africaines et même en Afrique centrale. Ainsi au nord du Cameroun, dans l'Adamawa, des milliers de Kaka et Gbaya furent déplacés et installés dans des *dumde* autour de Ngaoundéré au cours du 19^{ème} siècle (Bah 1993 : 74).

Si le développement du commerce à l'ère atlantique a principalement profité au pouvoir aristocratique, il a également profité à une nouvelle classe guerrière faite de captifs de la couronne. En l'absence d'armées commandées par des autorités centrales fortes, pouvant protéger la population, et face à des groupes de guerriers avides de s'enrichir, le reste de la population s'est retrouvée quasiment sans défense. Bien que ces populations soient intégrées dans les nouvelles royautes qui s'étaient formées, elles étaient plus ou moins à la merci de ces nouveaux seigneurs, d'où la nécessité de se protéger non seulement contre les groupes voisins mais aussi, et souvent, contre ses propres maîtres. Ce fut le cas des populations de la pointe du Cap-Vert. Dans ce contexte, la fortification devint véritablement une nécessité pour ces communautés villageoises. Pour Boubacar Barry, la quête permanente d'esclaves et de captifs durant cette période est manifestement à l'origine d'un état permanent de guerre dans toute la Sénégal à l'ère atlantique (Barry 1988 : 160-167).

2.3.4. Au temps des révolutions musulmanes, djihads et résistances

Bien que l'islamisation des sociétés ouest-africaines soit un processus qui a commencé depuis le 11^{ème} siècle, c'est surtout à partir du 17^{ème} siècle qu'elle va s'accélérer à travers les révolutions musulmanes. En Sénégal, Boubacar Barry présente ces révolutions comme une réponse à la crise économique, politique et sociale que connaissent les nouvelles entités politiques qui ont émergé sous l'influence du commerce atlantique (Barry 1988 : 88). Elles sont nombreuses en Sénégal. Depuis celle de Nasr El-Din dans le dernier quart du 17^{ème} siècle, jusqu'à celle de Mamadou Lamine Dramé à la fin du 19^{ème} siècle, elles ont entraîné de nombreux changements à diverses échelles. Mouvement appelant à un renouveau dans les pratiques islamiques, nombre de révolutions musulmanes ont eu pour support des guerres saintes ou *djihad*. Au sein des sociétés déjà islamisées, le *djihad* invitait à un retour aux pratiques puritaines selon le coran, mais face aux sociétés animistes, le *djihad* exigeait la conversion

totale à l'islam. Quoiqu'il en fût, ces guerres avaient leurs partisans et leurs opposants, et dans les deux cas il fallait se défendre. Gaspard Mollien, qui a traversé la Sénégambie en 1818, signale par exemple que le Fouta Toro, le Boundou et le Fouta Djallon ont formé une alliance pour mener une guerre sainte aux non-musulmans. Le corollaire de ces conflits fréquents était l'abondante quantité d'esclaves sur le marché (Mollien 1822 : 331) car « *les États nés des révolutions islamiques, des plus précoces (XVII^e siècle) aux plus tardifs (XIX^e siècle) ont fini par produire des régimes dynastiques qui ont participé à la traite des non-musulmans* » (Thiouh 2005). Roger Botte met également en évidence les liens entre révolutions islamiques et État négrier au cours du 18^{ème} siècle en s'appuyant sur le cas de l'almamiat du Fouta Djallon (1727-1728). Cet État théocratique a vu le jour à la suite du *djihad* que les populations peules menaient contre les autres populations païennes habitant sur le massif du Fouta Djallon. Mais il s'est maintenu grâce au commerce négrier qu'il a entretenu avec les comptoirs européens installés sur les rivières du sud (Botte 1991 ; Mouser 2010).

Même s'il est difficile de lier la construction des fortifications uniquement aux *djihad*, nous voyons, dans le cas de Cheick Omar Tall Al-Foutiyou, que ces fortifications ont joué un rôle important dans sa révolution islamique. En effet, lorsque ce dernier commence son *djihad*, son premier acte est la construction du *tata* de Dinguiraye, entre le haut Sénégal et le haut Niger, en 1850 (Suret-Canale 1958 :69). Les fortifications revêtaient une grande importance aux yeux d'El Hadj Omar Tall à tel point qu'il avait chargé ses « ingénieurs » personnels de construire de nouveaux *tata* dans les territoires nouvellement conquis. Samba Ndiaye fut le plus connu parmi ses ingénieurs, mais il y avait aussi John Bambara et Buna Ndiaye (Bah 1977 : 165). Cette importance est aussi visible dans la légende qui dit qu'en 1857, El Hadj Omar Tall aurait par exemple porté lui-même une pierre sur sa tête pour motiver ses *talibé* à la tâche lors de la construction du *tata* de Koundian (Mage 1868 :250). En lisant le récit que Gallieni fait dans son livre *Voyage au Soudan Français*, on comprend que les *tata* avaient un double rôle dans ces régions. Parfois, ils étaient le lieu où se concentrait le pouvoir des nouveaux conquérants Toucouleur ; c'est le cas par exemple des *tata* de Nioro et Koundian. Et dans d'autres cas, les populations qui ont résisté aux Toucouleur se rassemblaient dans des *tata* comme celui de Goubanko (Gallieni 1883 : 145).

2.4. Synthèse sur le cadre conceptuel

Au total, nous pouvons retenir que la fortification est l'acte de se retrancher ou de renforcer la sécurité d'un groupe ou d'une communauté. Cet acte peut se traduire par le fait de se réfugier dans un endroit difficilement accessible ou par la mise en place de structures. Ces dernières, qui peuvent être creusées, aménagées ou construites, prennent alors un caractère défensif. Par extension à l'acte de fortification, les structures défensives sont aussi appelées fortifications.

En Afrique de l'Ouest, on distingue trois principaux types de structures défensives. Ce sont les *sanié*, les *dyasa* et les *tata*. Les *sanié* et les *dyasa* sont des structures défensives en matériau végétal, tandis que les *tata* sont faits en banco² ou en pierre. Malgré la diversité linguistique de l'Afrique de l'Ouest, le mot *tata* semble avoir supplanté les expressions locales qui servaient à désigner les structures défensives construites. D'origine Mandé, la diffusion du mot a probablement été le fait de l'administration coloniale française et de ses troupes auxiliaires. Cet usage généralisé n'a pas été sans conséquence, car il était par exemple peu informatif sur la nature, la taille et la forme de la structure défensive désignée. Les *sanié* et les *dyasa* ont laissé très peu de traces archéologiques en raison des matériaux périssables utilisés pour leur construction.

Les fonctions des fortifications varient en fonction des contextes dans lesquels les processus de fortification ont lieu. Globalement, on peut regrouper ces fonctions en trois principales catégories : la sûreté, le contrôle territorial et l'ostentation. Si les deux premières fonctions peuvent être mises en évidence historiquement et même archéologiquement, il arrive souvent que la troisième fonction ne soit pas identifiable. Enfin, l'acte de fortifier un site est généralement une action communautaire qui peut se faire sous l'impulsion d'un leader ou par une décision collective. Très souvent, toute la communauté y prend part, mais des cas où elle se fait par la coercition peuvent aussi exister.

Comme le suggèrent Kelley *et al.*, l'absence d'évidences archéologiques de violence pour les périodes reculées ne doit pas nous inciter à « pacifier le passé » (Kelley *et al.* 2007 : 56). Même si l'empire du Mali ne fut pas un total havre de paix, il est fondé de penser qu'une sécurité relative y a régné pendant certaines périodes. À la chute de cette entité, la conjugaison de divers facteurs a entraîné une instabilité sécuritaire qui a perduré durant les siècles suivants. Ces facteurs sont multiples et sont imbriqués les uns dans les autres, à tel point qu'il est inutile de vouloir donner la primauté à l'un plutôt qu'à l'autre. De même, l'effondrement de l'empire du Mali a entraîné une recomposition du paysage politique dans la Sénégambie. Dans cette nouvelle configuration, le paysage relativement ouvert de la région a poussé à un regroupement communautaire où la sécurité de chacun passait par la sécurité de la communauté. Ce regroupement était une réponse face à l'avidité des nouveaux pouvoirs politiques et armés qui se mettaient en place ; les populations se fortifiaient à la fois contre les envahisseurs mais aussi contre leurs nouveaux maîtres. L'avidité de ces nouveaux seigneurs était nourrie par le développement exponentiel du commerce atlantique. Afin de répondre à la demande croissante d'une main d'œuvre servile, en bénéficiant des produits de consommation importés en contrepartie, les nouvelles aristocraties vont s'entourer de soldats-captifs appelés *sebbe*. Ce groupe va s'affermir en organisant la

² Terre crue, pétrie à l'eau et dégraissée par ajout de matériau végétal (paille par exemple) ou animal (bouse de vache par exemple).